

Examen de terminologie juridique
1^{ère} année Master- Administration Générale - Semestre II
Session de rattrapage – Juin 2022

Dans le monde contemporain, tous les Etats se présentent formellement comme des Etats de droit : les régimes totalitaires comme les régimes démocratiques fonctionnent au droit, c'est-à-dire, sont gouvernés par une constitution, des lois et des juridictions qui en assurent le respect.

Alors que les premiers refusent, par principe, toute discussion sur le droit dont ils s'affirment les seuls détenteurs légitimes, les seconds acceptent, par principe, la légitimité du débat sur les droits.

Chacun dans sa vie quotidienne de travailleur, de consommateur, émet, sur la base de ses expériences propres, des jugements qui sont des appréciations à la fois, sur ce qui est et sur ce qui devrait être. Ces jugements, formés dans la sphère de la vie « privée » ne sont pas condamnés à y rester ; ils passent dans l'espace public par les canaux que sont, par exemple, les associations, les mouvements sociaux, les médias et, plus généralement, toute forme de conflits et de rapports de forces multiples, que se construit l'opinion publique.

L'auteur

Questions

1. **Donnez un titre à ce texte (02 pts).**
2. **Donnez une définition aux termes juridiques suivants (02 pts pour chaque réponse juste)**
 - La constitution
 - Le pouvoir exécutif
 - Le pouvoir législatif.
 - Le pouvoir judiciaire.
3. **Traduisez en arabe le paragraphe suivant (05 pts)**

Dans le monde contemporain, tous les Etats se présentent formellement comme des Etats de droit : les régimes totalitaires comme les régimes démocratiques fonctionnent au droit, c'est-à-dire, sont gouvernés par une constitution, des lois et des juridictions qui en assurent le respect.

Alors que les premiers refusent, par principe, toute discussion sur le droit dont ils s'affirment les seuls détenteurs légitimes, les seconds acceptent, par principe, la légitimité du débat sur les droits.

4. **Traduisez en français le paragraphe suivant (05pts)**

يمكن تحديد مفهوم دولة القانون، بأنها الدولة التي تخضع في جميع مظاهر نشاطها لأحكام القانون، أي أن سلطات الدولة، التشريعية، التنفيذية والقضائية، لا يمكنها أن تتصرف إلا في حدود القانون، فالسلطة ليست امتيازاً لمن يمارسها وإنما هي وظيفة يحكمها القانون.